

Nombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 15
Présents : **13**

SEANCE DU MERCREDI 2 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 2 septembre, à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de José NUNES, Maire.

Présents : Catherine AURIOL, Nicolas CAUSSE, Thierry CAUSSE, Jean-Bernard CEBE, Marie-Florence FARAL, Laura GANSEMAN, Sabine GORSSE, Didier MAHOUX, Christophe MAURIES, Pierre MONTENEGRO, José NUNES, Hélène VA.

Excusés : Julien AMALRIC, Thierry ZANARDO

Date de la convocation : 20 janvier 2022
Date d'affichage : 28 janvier 2022

Nicolas CAUSSE est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1°) Plan de financement travaux Eglise St Hilaire + délibération n°2022/01
- 2°) Plan de financement travaux Ecole + délibération n°2022/02
- 3°) Plan de financement travaux création des Aires de jeux + délibération n°2022/03
- 4°) Demande de subvention DETR Travaux Eglise St Hilaire + délibération n°2022/04
- 5°) Demande de subvention DETR Ecole + délibération n°2022/05
- 6°) Demande de subvention DETR création des Aires de jeux + délibération n°2022/06
- 7°) Demande de subvention FDT Travaux Eglise St Hilaire + délibération n°2022/07
- 8°) Demande de subvention FDT Travaux Ecole + délibération n°2022/08
- 9°) Demande de subvention FDT création des Aires de jeux + délibération n°2022/09
- 10°) Demande de subvention FRI Travaux Eglise St Hilaire + délibération n°2022/10
- 11°) Délégation de signature aux secrétaires

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du conseil municipal du 15 décembre 2021. Aucune remarque n'est faite, le compte-rendu est validé à l'unanimité.

1°) TRAVAUX DE RENOVATION DE L'EGLISE SAINT - HILAIRE

Monsieur le Maire présente l'estimation prévisionnelle du projet cité en objet qui s'élève à 76 195.71 € HT soit 91 434.85 € TTC.

Un plan de financement doit être établi afin de solliciter les subventions auprès des différentes instances ; il propose aux conseillers municipaux le plan de financement suivant :

- ETAT (DETR) : 35 % de 76 195.71 € HT soit 26 668.49 €
- REGION (FRI) : 27.60 % de 76 195.71 € HT soit 21 000.00 €
- DEPARTEMENT (FDT) : 17.40 % de 76 195.71 € HT soit 13 288.53 €

- Département (FDT)	:	13 288,53 €	(17,40%)
<i>Sous-total aides publiques</i>	:	60 957,02 €	(80%)
- Autofinancement commune	:	15 238,69 €	(20%)

Le Conseil municipal de la commune de Fréjeville, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de travaux sur l'église St Hilaire pour un montant de 76 195,71 € HT,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que présenté ci-dessus,
- **SOLLICITE** les subventions correspondantes auprès des partenaires financiers (Département, Région et Etat),
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

5°) DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX A L'ECOLE COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle que différents travaux de rénovation sont à effectuer sur les bâtiments de l'école communale.

Ces travaux englobent : la mise en place d'une climatisation réversible sur les deux classes du bâtiment ancien, l'isolation des combles, le remplacement des ampoules (passage en LED), le remplacement des serrures, l'installation d'un grillage et d'un portillon à l'arrière, la réfection de la salle de lecture, ...

Après consultation de plusieurs entreprises, le coût des travaux est estimé à 20 735,78 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2022 et une autre auprès du Département du Tarn au titre du Fonds de Développement Territorial (FDT) de l'enveloppe triennale 2021-2023.

Il invite le Conseil à délibérer sur le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût total opération : 20 735,78 € HT

- Etat (DETR)	:	8 294,31 €	(40%)
- Département (FDT)	:	6 220,73 €	(30%)
<i>Sous-total aides publiques</i>	:	14 515,04 €	(70%)
- Autofinancement commune	:	6 220,74 €	(30%)

Le Conseil municipal de la commune de Fréjeville, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de travaux sur l'école communale pour un montant de 20 735,78 € HT,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que présenté ci-dessus,
- **SOLLICITE** les subventions correspondantes auprès des partenaires financiers (Etat et Département),
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

6°) DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE CREATION D'AIRES DE JEUX

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Fréjeville connaît, depuis plusieurs années, une croissance démographique régulière, principalement portée par l'arrivée de jeunes ménages. Pour répondre à la demande de nombreuses familles, elle souhaite implanter deux aires de jeux pour enfants.

Ces travaux englobent : la préparation du terrain, la pose d'une surface gravillonnée, l'achat des jeux et d'éléments de mobilier (bancs, panneaux) et des plantations

Après consultation de plusieurs entreprises, le coût des travaux est estimé à 17 326.78 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022 et auprès du conseil Départemental au titre de la FDT l'enveloppe triennale 2021-2023.

Il invite le Conseil à délibérer sur le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût total opération : 17 326.78 € HT

- Etat (DETR)	:	6 064.37 €	(35%)
- Département (FDT)	:	5 198.03 €	(30%)
<i>Sous-total aides publiques</i>	:	<i>11 262.40 €</i>	<i>(65%)</i>
- Autofinancement commune	:	6 064.38 €	(35%)

Le Conseil municipal de la commune de Fréjeville, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de travaux sur l'église St Hilaire pour un montant de 17 326.78€ HT,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que présenté ci-dessus,
- **SOLLICITE** les subventions correspondantes auprès des partenaires financiers (Département et Etat),
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

7°) DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX A L'EGLISE SAINT-HILAIRE

Monsieur le Maire rappelle que différents travaux de restauration et de préservation sont à effectuer sur l'église St Hilaire.

Ces travaux englobent : la réfection de la toiture, la mise en place de tirants, la réfection des planchers du clocher, la gestion des problèmes d'humidité, le nettoyage des façades et des toitures, la remise en peinture de la Vierge et des Calvaires, la rénovation de la cloche principale et la mise en lumière de l'édifice.

Après consultation de plusieurs entreprises, le coût des travaux est estimé à 76 195,71 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du conseil Départemental au titre de la FDT l'enveloppe triennale 2021-2023 d'une autre auprès du Conseil Régional au titre du Fonds Régional d'Investissement (FRI) et de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022.

Il invite le Conseil à délibérer sur le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût total opération : 76 195,71 € HT

- Département (FDT)	:	13 288,53 €	(17,40%)
- Région (FRI)	:	21 000 ,00 €	(27,60%)
- Etat (DETR)	:	26 668,49 €	(35%)
<i>Sous-total aides publiques</i>	:	<i>60 957,02 €</i>	<i>(80%)</i>
- Autofinancement commune	:	15 238,69 €	(20%)

Le Conseil municipal de la commune de Fréjeville, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de travaux sur l'église St Hilaire pour un montant de 76 195,71 € HT,

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que présenté ci-dessus,
- **SOLLICITE** les subventions correspondantes auprès des partenaires financiers (Département, Région et Etat),
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

8°) DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR DES TRAVAUX A L'ECOLE COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle que différents travaux de rénovation sont à effectuer sur les bâtiments de l'école communale.

Ces travaux englobent : la mise en place d'une climatisation réversible sur les deux classes du bâtiment ancien, l'isolation des combles, le remplacement des ampoules (passage en LED), le remplacement des serrures, l'installation d'un grillage et d'un portillon à l'arrière, la réfection de la salle de lecture, ...

Après consultation de plusieurs entreprises, le coût des travaux est estimé à 20 735,78 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du conseil Départemental au titre de la FDT l'enveloppe triennale 2021-2023 et une autre auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022.

Il invite le Conseil à délibérer sur le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût total opération : 20 735,78 € HT			
- Département (FDT)	:	6 220,73 €	(30%)
- Etat (DETR)	:	8 294,31 €	(40%)
<i>Sous-total aides publiques</i>	:	<i>14 515,04 €</i>	<i>(70%)</i>
- Autofinancement commune	:	6 220,74 €	(30%)

Le Conseil municipal de la commune de Fréjeville, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de travaux sur l'école communale pour un montant de 20 735,78 € HT,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que présenté ci-dessus,
- **SOLLICITE** les subventions correspondantes auprès des partenaires financiers (Département et Etat),
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

9°) DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE CREATION D'AIRES DE JEUX

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Fréjeville connaît, depuis plusieurs années, une croissance démographique régulière, principalement portée par l'arrivée de jeunes ménages. Pour répondre à la demande de nombreuses familles, elle souhaite implanter deux aires de jeux pour enfants.

Ces travaux englobent : la préparation du terrain, la pose d'une surface gravillonnée, l'achat des jeux et d'éléments de mobilier (bancs, panneaux) et des plantations

Après consultation de plusieurs entreprises, le coût des travaux est estimé à 17 326.78 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du conseil Départemental au titre de la FDT l'enveloppe triennale 2021-2023 et auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022.

Il invite le Conseil à délibérer sur le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût total opération : 17 326.78 € HT		
- Département (FDT)	:	5 198.03 € (30%)
- Etat (DETR)	:	6 064.37 € (35%)
<i>Sous-total aides publiques</i>	:	<i>11 262.40 € (65%)</i>
- Autofinancement commune	:	6 064.38 € (35%)

Le Conseil municipal de la commune de Fréjeville, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de travaux sur l'église St Hilaire pour un montant de 17 326.78€ HT,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que présenté ci-dessus,
- **SOLLICITE** les subventions correspondantes auprès des partenaires financiers (Département et Etat),
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

10°) DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX A L'ÉGLISE SAINT-HILAIRE

Monsieur le Maire rappelle que différents travaux de restauration et de préservation sont à effectuer sur l'église St Hilaire.

Ces travaux englobent : la réfection de la toiture, la mise en place de tirants, la réfection des planchers du clocher, la gestion des problèmes d'humidité, le nettoyage des façades et des toitures, la remise en peinture de la Vierge et des Calvaires, la rénovation de la cloche principale et la mise en lumière de l'édifice.

Après consultation de plusieurs entreprises, le coût des travaux est estimé à 76 195,71 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional au titre du Fonds Régional d'Investissement (FRI) puis auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022 et enfin auprès du conseil Départemental au titre de la FDT l'enveloppe triennale 2021-2023.

Il invite le Conseil à délibérer sur le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût total opération : 76 195,71 € HT		
- Région (FRI)	:	21 000 ,00 € (27,60%)
- Etat (DETR)	:	26 668,49 € (35%)
- Département (FDT)	:	13 288,53 € (17,40%)
<i>Sous-total aides publiques</i>	:	<i>60 957,02 € (80%)</i>
- Autofinancement commune	:	15 238,69 € (20%)

Le Conseil municipal de la commune de Fréjeville, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de travaux sur l'église St Hilaire pour un montant de 76 195,71 € HT,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que présenté ci-dessus,
- **SOLLICITE** les subventions correspondantes auprès des partenaires financiers (Département, Région et Etat),
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

11°) DELEGATION DE SIGNATURE AUX SECRETAIRES

Le conseil municipal vote à l'unanimité la délégation de signature d'officier d'état civil aux secrétaires pour la délivrance :

- de toutes copies et tous extraits d'actes d'état civil enregistrés à FREJEVILLE,
- de la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet et, dans les conditions prévues à l'article L.2122-30, la légalisation des signatures ainsi
- au titre des élections : D'accéder au répertoire électoral unique, de saisir les demandes d'inscription sur le répertoire électoral unique et de signer le récépissé de demande d'inscription sur le répertoire électoral unique.

QUESTIONS DIVERSES

Eclairage Public :

Avec 1 an de retard dû à la livraison des fournitures, le remplacement des luminaires par des LED et de l'horloges astronomiques seront changés en Février. Les mâts et candélabres place René Cassin vont être changés et récupérés par la Mairie.

Photocopies :

A la suite de la dématérialisation de l'urbanisme et après discussion avec le conseil municipal, les photocopies pour les particuliers ne seront plus faites en Mairie. Seules les associations de la commune pourront utiliser le photocopieur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.

